



## Les Jardins Familiaux d'Albertville

Maison des Associations  
21, rue Georges Lamarque  
73200 ALBERTVILLE

*Mail: [jardinsfamiliauxalbertville@gmail.com](mailto:jardinsfamiliauxalbertville@gmail.com)  
[www.jardinsfamiliauxalbertville.fr](http://www.jardinsfamiliauxalbertville.fr)*

# Assemblée Générale Ordinaire

## Procès verbal du Samedi 07 Décembre 2024

Ouverture de la séance à 10h32.

Présents ou représentés : 43 jardiniers

Invités : Mme la Sénatrice Martine Berthet, Mme la première Adjoint Bérénice Lacombe.

Membre bienfaiteur : Mr Michel Roulet.

### Ordre du jour :

- Rapport moral « par le Président » et vote.
- Rapport d'activité « par les responsables des sites » et vote.
- Projet année 2025 et vote.
- Le mot de Monsieur Michel Roulet, membre Bienfaiteur de notre association.
- Les mots de Madame la Sénatrice Martine Berthet et de la Première Adjointe Bérénice Lacombe.
- Rapport financier « par la Trésorière » et vote.
- Approbation des comptes de l'exercice du 01/11/2023 au 31/10/2024.
- Approbation du budget prévisionnel de l'exercice 2025.
- Approbation de la mise en place des adhésions et des cautions pour les parcelles des nouveaux adhérents.
- Renouvellement et vote des membres du Conseil d'Administration.
- Questions diverses.

## Rapport moral

Au cours de cette année, nous avons accompli des réalisations significatives et nous aimerions partager avec vous notre vision, nos défis et nos perspectives pour l'avenir.

Nous vous rappelons l'objectif de notre association :

***« Mettre à la disposition des familles Albertvilloises, des parcelles de terre, afin d'y faire des cultures uniquement pour les besoins des foyers ».***

A cet égard, nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de vendre votre production sous peine d'exclusion sans préavis. Dans le cas de surproduction le don doit être de mise (famille, amis), l'épicerie solidaire, « **Le Panier de Thérèse** » des Trois Tours vous sera reconnaissante de votre générosité.

Si l'année 2023 a été marquée par une période de sécheresse relativement importante, l'année 2024 a été plutôt pluvieuse. Cela a favorisé une récolte assez abondante malgré l'envahissement massif des gastéropodes (limaces, escargots). En dépit de cette pluie, on a pu observer des arrosages inutiles, inappropriés. Il faut absolument modifier nos pratiques, afin d'économiser l'eau au maximum. Recouvrir les sols en paillant, en semant des engrais verts qui participent à nourrir la terre, à favoriser la vie des insectes et des micros-organismes. Modifier ses pratiques, c'est aussi réfléchir à diversifier les variétés de culture. Privilégier des légumineux moins coûteux en eau.

L'usage des plastiques pour lutter contre les mauvaises herbes est fortement déconseillé. En effet cet usage n'est pas écologique car les mauvaises herbes participent à la vie de l'écho-système du sous-sol. En tout état de cause les plastiques doivent obligatoirement être retirés après les récoltes. Leur dégradation, due aux différences climatiques (canicule et gel) pollue la terre, est très difficile à se débarrasser.

Nous vous rappelons que les jardins ne sont ni la propriété, ni la location des jardiniers. L'ancienneté dans l'association n'ouvre pas davantage le droit à des privilèges et n'exempte pas de ses devoirs. **L'entretien et la propreté de nos sites restent le cheval de bataille prioritaire.** Il est primordiale que chaque jardinier tienne sa parcelle le plus proprement possible. Les déchets de toute sorte sont à évacuer vers la déchetterie par les propres moyens des jardiniers. Le respect de la propreté des lieux communs est bien sûr une évidence.

Il est dommageable que pendant les périodes d'absences prolongées des jardiniers (les vacances), que des parcelles soient laissées à l'abandon et les légumes pourrissent sur le sol. Le gaspillage des légumes n'est pas acceptable dans le contexte économique actuel. Des familles attendent pour bénéficier d'un jardin. Organisez vous en vous faisant remplacer par des amis, la famille et prévenez nous de votre absence.

Nous vous rappelons que les jardins doivent faire l'objet de plusieurs cultures. Chacune d'entre elles ne doit pas occuper plus d'un quart de la superficie de la parcelle. En revanche, la totalité de la superficie de la parcelle doit être mise en culture. Les espaces engazonnés doivent être limités.

Nous avons organisé au mois de juin un repas champêtre. Tous les jardiniers des « Jardins Familiaux » étaient conviés, seule une petite vingtaine a répondu présent sur 125 que compte notre association, c'est peu ! Nous souhaitons que ce repas champêtre, où tout le monde prépare quelque chose de sa spécialité, permet de favoriser les échanges entre tous et lutter contre le communautarisme encore trop présent dans notre association. Ce repas champêtre doit devenir un rendez-vous annuel, mettant en avant la convivialité. Nous vous invitons d'ores et déjà à celui de l'année prochaine. Vous serez informé de la date.

Enfin nous voudrions finir en vous informant et en vous présentant la création de notre site internet : [www.jardinsfamiliauxalbertville.fr](http://www.jardinsfamiliauxalbertville.fr). Vous y trouverez toutes les informations sur la vie de notre association. Une page spécifique est dédiée à chaque site. Vous pouvez nous faire parvenir vos photos, remarques, suggestions, etc. Les futurs jardiniers peuvent également y faire acte de candidature en remplissant la demande de parcelle directement en ligne.

**Résultat du vote sur le rapport moral :**

**Pour : 43**

**Contre :0**

**Abstention :0**

**L'Assemblée a adoptée le rapport moral.**

## Rapport d'activité

Les « Jardins Familiaux d'Albertville se décomposent à ce jour en 9 sites répartis sur la commune d'Albertville.

Dans un premier temps, nous avons remis en place les réunions mensuelles du bureau, qui ne se tenaient plus et pourtant indispensables pour traiter les différents sujets dans les délais raisonnables. Les réunions se sont tenues tous les troisièmes mercredi de chaque mois à 18 heures. A cet égard, nous remercions tous les membres du bureau pour leur sérieux et leur implication dans tous les domaines que nous avons traités.

C'est ainsi que nous avons souhaité mettre en place une nouvelle organisation : désormais, chaque membre du bureau sera responsable d'un site associé à un jardinier référent de ce site.

### **1. Site N° 1 : Les Jardins des Domaines :**

Les jardiniers se sont réunis le 25 novembre 2024 pour mettre en place la nouvelle organisation. 6 jardiniers sur les 20 de ce site étaient présents. Pour cette année, **Mr Mathias Moustey** été le responsable de ce site, secondé par Mme **Claude Martin** volontaire pour être la référente. Son rôle a été de s'assurer du bon fonctionnement du site en toute autonomie, notamment :

- Les travaux communs mensuels du site (tonte des allées communes, taille du figuier près du chalet, entretiens divers, etc) ont été gérés et exécutés par les jardiniers.
- Elle a été l'interlocutrice privilégiée entre les jardiniers et le responsable.

Nous la remercions tout particulièrement pour son dévouement pendant toute cette année.

Le chalet a été entièrement vidé, nettoyé et rangé. Chaque jardinier possède son armoire de rangement. Toutes les parcelles ont été travaillées et entretenues dans de bonnes conditions.

118 m<sup>3</sup> d'eau ont été consommés sur ce site cette année contre 198 m<sup>3</sup> l'an passée, soit une baisse de 40,4 %. Une baisse significative qui s'explique par la saison pluvieuse, mais aussi par l'effort des jardiniers.

Ce site a très bien fonctionné grâce au concours de tous les jardiniers qui ont parfaitement remplis leur rôle. Nous les remercions pour leur implication et tout particulièrement Monsieur Jacques Brun toujours disponible pour apporter une aide précieuse durant toute cette année.

Nous souhaitons que le bon fonctionnement de ce site continue l'année prochaine et serve d'exemple pour les autres sites.

Nous avons hélas subi ces derniers temps du vandalisme (portail forcé et légumes arrachés ou volés). Les services techniques de la mairie sont venus changer la serrure.

### **1. Site N° 2 : Les jardins Montée de Conflans :**

Ce site était sous la responsabilité de Mr **Pierre Muzard**, aucun jardinier référent à ce jour ne s'est proposé. Nous espérons que nous pourrions très vite grâce au volontarisme des jardiniers mettre en place une organisation adaptée à la particularité de ce site. Plusieurs parcelles n'ont pas été ou trop peu cultivées.

Nous remercions tout particulièrement Mr **Georges Andreys** qui a beaucoup œuvré pour garder le site le plus propre possible.

### **2. Site N° 3 : Les jardins du Château :**

Ce site était également sous la responsabilité de Mr **Pierre Muzard**, secondé par Mme **Barbara Ville** en tant que référente. Là aussi, plusieurs parcelles n'ont pas été ou trop peu cultivées.

### **3. Site N° 9 : Les jardins du Haut de Conflans :**

Félicitations à Mme **Marie Hélène Combaz** et Mr **Rémi Ducher** pour la tenue impeccable de leur parcelle.

### **4. Site N° 4 : Les jardins rue du Commandant Dubois :**

Ce site était sous la responsabilité de Mr **Bernard Barboza** secondé par Mme **Michèle Le Noble** en tant que référente et qui nous quitte.

Bien que seulement 6 jardiniers occupent ce site, son entretien est un gros problème : Les parcelles sont trop peu entretenues en terme de propreté. Beaucoup trop de déchets de toutes sortes, ferrailles, plastiques non jetés. Les figuiers côté Résidence « Roc Rouge » non taillés, les abords du chalet pas entretenus, etc.

Nous avons procédé au nettoyage du chalet et de ses abords avec le concours de Mme **Michèle Le Noble** et de **Marc Cervellin** son compagnon, seulement 2 jardiniers sur 6.

A cet égard, nous les remercions très chaleureusement pour leur dévouement.

La localisation de ce site en pleine ville nécessite forcément un effort particulier dans l'entretien et la propreté. Des plaintes ont d'ailleurs été formulées par les habitants de la résidence « Roc Rouge ».

Nous savons par ailleurs que certains jardiniers pratiquent la vente de leur production. En outre, la majorité des jardiniers sont absents plus de la moitié de l'année culturale, étant partis au bled et par conséquent ne peuvent pas s'occuper de leur parcelle correctement. Malgré plusieurs tentatives de discussions avec eux, il n'y a pas d'évolution.

Bien évidemment, ces problèmes ont été discutés en réunion de bureau. Nous avons évoqué la possibilité de dénoncer la gestion de ce site auprès de la municipalité si les jardiniers ne se rendent pas plus responsables qu'ils ne le sont actuellement.

**Site N° 5 : Les jardins place Biguet et site N° 7 : Les jardins rue du Paradis**

Ces 2 sites sont sous la responsabilité de Mme **Françoise Rostaing**, aucun jardinier référent à ce jour ne s'est proposé.

Nous avons mis en place 3 cuves de 1000 l pour récupérer les eaux de pluie. La municipalité d'Albertville nous facture désormais la consommation d'eau à partir d'un sous compteur du cimetière. Nous avons donc mis en place la distribution d'eau par compteur individuel. Chaque jardinier devra payer désormais 1€ le m3 sa consommation d'eau annuelle. 57 m3 ont été consommés sur le site cette année malgré une saison très pluvieuse. Une réunion et 2 après midi de travaux collectifs ont été fait cette année. Un effort d'entretien de ces 2 sites est demandé à tous les jardiniers.

#### **5. Site N° 6 : Les jardins rue Pierre et Marie Curie :**

Ce site est sous la responsabilité de Mr **Daniel Bergamaschi** et Mr **Pierre Fasquel** , secondés par Mme **Jocelyne Caldaroni** en tant que référente.

Ce site enclavé entre deux résidences, une pavillonnaire et une autre d'immeubles nécessite là encore d'une attention particulière à l'entretien et la propreté des jardins et des parties communes. Un effort est demandé à tous les jardiniers. A cet égard, nous remercies l'investissement de Mme Jocelyne Caldaroni et Mr André Jacob qui se sont impliqués dans le nettoyage du site.

6 m3 ont été consommés sur le site cette année contre 58 m3 l'an passée.

La serrure du portail a été remplacé par les services techniques de la ville.

#### **6. Site N°10 : Les jardins du Longeray :**

Sur le site du Longeray comme pour Les Jardins des Domaines, nous avons mis en place les travaux collectifs mensuels . Il s'agit de maintenir propre les lieux communs : Tonte, défrichage, nettoyage et rangement des locaux.

Cette organisation doit pouvoir se généraliser sur l'ensemble des sites des « Jardins Familiaux ».

27 jardiniers sur les 55 du Longeray ont participé à ces travaux. Nous les remercions très chaleureusement. Nous rappelons aux 28 autres qui se sont abstenus qu'ils ont l'obligation de le faire conformément au règlement intérieur sous peine de se voir exclu de l'association.

Nous avons nettoyé et rangé le container des machines et des outils, de même pour le chalet.

Nous avons démonté le poulailler, défriché le haut du Longeray qu'il faudra absolument conserver dans un état de propreté. Cette espace sert de parking pour les jardiniers du haut, il leur incombe à tour de rôle de passer la tondeuse ou la débroussailleuse si besoin.

Nous avons remarqué que des abris de jardins ne sont toujours pas équipés de chenaux pour la récupération des eaux de pluie et l'alimentation des cuves. Nous rappelons que le matériel est à retirer au chalet, il suffit de le demander.

49 m3 ont été consommés sur le site cette année.

La mise en place d'un grand portail et d'un petit portillon au niveau du parking est programmé. Les services techniques doivent intervenir avant la fin de l'année.

Nous avons constaté des actes de vandalisme sur 5 abris de jardins dont les portes ont été défoncées. Nous avons reçu les nouvelles portes, elles sont à la disposition des personnes concernées, il suffit de le demander. Une plainte à été déposée auprès des services de police. Nous avons sollicité la mairie pour l'installation de vidéo surveillance sur Le Longeray et avenue du Général De Gaulle. Nous attendons la réponse.

Réponse de Mme la première adjointe Bérénice Lacombe : Les règles de vidéo surveillance sur la voie public sont strictes et ne peuvent pas être appliquées sur des jardins.

**Résultat du vote sur le rapport d'activité :**

**Pour : 43**

**Contre :0**

**Abstention :0**

**L'Assemblée a adoptée le rapport d'activité.**

## **Projet pour l'année 2025**

Plusieurs actions restent à mener pour l'efficacité et le bien être de notre association.

1 - L'implication des membres du Conseil d'Administration dans la vie de notre association par la mise en place de plusieurs commissions :

- Commission d'attribution des parcelles : 1 membre du bureau et 2 ou 3 membres du CA.
- Commission matériel : 2 membres du CA.
- Commission gestion du site internet : 2 membres du CA. Pour cette dernière, les personnes intéressées seront bien évidemment formées à cette tâche.
- Achat de trois débroussailleuses pour les sites : De Gaulle, Montée de Conflans et St Sigismond.  
Le site Pierre et Marie Curie pourra utiliser la débroussailleuse du Longeray.

2- Proposition d'une serre et verger collectif :

Sur le site du Longeray, en lieu et place de l'ancien poulailler, nous vous proposons la mise en place d'une serre collective pour y faire des semis, ainsi qu'un verger. Ce projet ne pourra voir le jour qu'avec l'approbation des jardiniers et leur investissement. Il faudra une ou deux personnes pour gérer les modalités de fonctionnement et l'accès à cette serre.

Mr Michel Roulet, membre bienfaiteur et volontaire pour piloter ce projet. Il propose par son expérience, la réalisation d'un verger et de ne pas faire une serre collective qui est contraignante pour son fonctionnement (ouverture, aération et fermeture etc.). Un projet de verger collectif pourrait être aussi envisagé sur Conflans. Les personnes intéressées pour la mise en œuvre de ce projet sont priés de se faire connaître dès à présent. Vous serez convoqués à une réunion ultérieurement, pour débattre sur ce projet et définir les modalités de fonctionnement, ainsi que la désignation du ou des responsables.

Suite aux différents échanges, il semble préférable de réaliser deux vergers collectifs, un sur le site du Longeray et l'autre sur le site du Château de Conflans. La mise en œuvre serait programmé en automne 2025 et piloté par Mr Michel Roulet.

**Le résultat du vote est :**

**Pour : 43**

**Contre :0**

**Abstention :0**

**L'Assemblée a adoptée le projet des deux vergers collectifs.**

3- Achat de matériel :

Achat de trois débroussailleuses pour les sites : De Gaulle, Montée de Conflans et St Sigismond.



## **Le mot de Madame La Sénatrice Martine Berthet.**

Mme la Sénatrice nous propose de visiter les vergers du Sénat et félicite les jardiniers pour le travail accompli. De la tenir au courant sur le projet de verger collectif afin de pouvoir nous soutenir financièrement.

## **Le mot de Madame La Première Adjointe Bérénice Lacombe.**

Mme la première Adjointe félicite l'association pour les actions menées et sur nos efforts de propreté des sites. Nous soutient sur notre projet de verger collectif et demande de la tenir informer sur l'évolution du projet afin d'aider financièrement.

# **RAPPORT FINANCIER 2024**

**Réalisé 2024 et Budget Prévisionnel 2025**

<b>CHARGES</b>			<b>PRODUITS</b>		
	<i>Réalisé 2024</i>	<i>BP 2025</i>		<i>Réalisé 2024</i>	<i>BP 2025</i>
601 <u>Achats stockés</u> : matières premières et fournitures	<b>1334.76</b>	<b>2000</b>	741 Subvention Ville	<b>800</b>	<b>800</b>
6064 Fournitures administratives	<b>111.22</b>	<b>100</b>	756 Cotisations, cautions	<b>6232.50</b>	<b>7000</b>
6067 Eau ( <i>arriérés factures Ville 745</i> )	<b>1313.55</b>	<b>800</b>			
614 Loyers	<b>325.80</b>	<b>350</b>	761 Participations diverses : - eau : 242 - motobineuse : 255 - clé cuve : 20	<b>517</b>	<b>600</b>
615 Entretien , réparations et petites fournitures	<b>1162,48</b>	<b>1200</b>			
616 Assurances	<b>1019,2</b>	<b>1000</b>	706 Prestations de services (remboursement assurance)	<b>361.87</b>	<b>200</b>
618 Documentation	<b>70.52</b>	<b>100</b>	707 Vente motoculteur	<b>1200</b>	
625 Déplacements Réception	<b>381.34</b>	<b>300</b>	748 Autres ( <i>cautions</i> )	<b>1105</b>	
626 Frais postaux, Site internet ( <i>600</i> )	<b>733.53</b>	<b>200</b>	767 Intérêts bancaires	<b>348,95</b>	<b>300</b>
627 Frais bancaires	<b>175.76</b>	<b>150</b>			
628 Divers (remboursements cautions 520 + poules 20,99)	<b>540.99</b>	<b>500</b>			
658 Reversement cotisations FNJFC	<b>2136</b>	<b>2200</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>9332,24</b>	<b>8900</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10565,32</b>	<b>8900</b>
861 Mise à dispo gratuite de biens et services		870 Bénévolat		<b>3 650,00 €</b>	
864 Personnes bénévoles	<b>3 650,00 €</b>	871 Prestations en nature			

## **Solde exercice 2023/2024**

### **Crédit Mutuel :**

Compte courant : 4541,70 €

Livret Bleu : 10 056,76 €

Livret Orange : 34,95 €

**Caisse d'épargne :** 4606,42 €

**Caisse :** 170,17 €

**Soit au 31/10/2024 : 19 410 €**

**( Dans ce montant sont inclus 5000 € des cautions )**

**Résultat du vote sur le rapport financier :**

**Pour : 43**

**Contre :0**

**Abstention :0**

**L'Assemblée a adoptée le rapport financier.**

## **Modalités des nouvelles adhésions et cautions**

L'adhésion à notre association est un acte volontaire pris en toute connaissance des statuts et du règlement intérieur.

C'est pourquoi, nous souhaitons que cet acte d'adhésion, renouvelé chaque année, s'illustre par le paiement de cette adhésion qui sera de **25 € pour tous les adhérents actifs**. Celle-ci permettra à l'association d'attribuer, en fonction des besoins ou des capacités du jardinier, une demie parcelle pour un montant de **15 €** ou une parcelle entière pour un montant de **30 €**. La somme de l'adhésion et de l'attribution de la parcelle ne dépassant pas le montant des cotisations actuelles, soit  $25 € + 15 € = 40 €$  pour une demie parcelle, soit  $25 € + 30 € = 55 €$  pour une grande parcelle.

De plus, afin de sensibiliser les nouveaux jardiniers sur l'importance d'entretenir le mieux possible leur jardin, une caution égale au montant de l'attribution de leur parcelle leur sera demandée. Cette caution leur sera rendue au moment de leur départ de l'association, si leur parcelle est rendue propre et exploitable.

### **Résultat du vote :**

**Pour : 43**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**L'Assemblée a adoptée les nouvelles modalités d'adhésions et de cautions.**

## **Élection au Conseil d'Administration :**

Les nouveaux statuts prévoient 15 sièges au CA et le renouvellement par tiers.

Cette année 4 membres sont démissionnaires :

Pierre Muzard.  
Cécile Carella.  
Mohamed Melghagh.  
Daniel Bergamaschi.

6 postes sont à pourvoir et le vote a lieu à bulletin secret.

Les candidatures :

1. René Boitte
2. André Jacob
3. Joceline Caldaroni
4. Jean-Michel Flachet
5. Jacqueline Pichand
6. Keziban Kanat

Résultat du vote : 31 votants, 31 voix pour chaque candidat. Non votant 12.

Le conseil d'administration 2024/2025 est ainsi composé de 15 membres :

01. Mathias Moustey,
02. Noël Sonnery,
03. Bernard Barbosa,
04. Pierre Fasquel,
05. Françoise Rostaing,
06. Renée Lallement,
07. Claude Martin,
08. Najem El Badaoui,
09. Dominique Garnier,
10. René Boitte,
11. André Jacob,
12. Jocelyne Caldaroni,
13. Jean-Michel Flachet,
14. Jacqueline Pichand,
15. Keziban Kanat.

## **Questions divers:**

Pas de questions.

## **Remerciements:**

Nous voulons particulièrement remercier notre ami jardinier Daniel Bergamaschi pour son dévouement et ses nombreux services rendus à notre association. Daniel a passé beaucoup de temps à entretenir nos sites et, grâce à ses compétences techniques de nombreux travaux ont été réalisés à moindre frais. Des soucis de santé l'oblige à cesser le jardinage, mais Daniel sera toujours le bienvenu parmi nous. Merci Monsieur Daniel Bergamaschi.

Fermeture de la séance à 12h45.

Le président,  
Mr Mathias Moustey

